

La première est une confirmation, rédigée en termes généraux et sans désignation de lieux, qui commence ainsi : *Quidam miles nobilis Bonuspar nomine, filius Tetardi roenensis, comovebat et agebat calumpnias...* Une autre charte du même temps et rédigée pendant l'épiscopat d'Aganon, évêque d'Autun, de 1055 à 1098, est une donation d'églises, à Ouroux, Chassagne et Curbigny (1), approuvée par plusieurs seigneurs du Brionnais; on y lit la confirmation qui suit : *Laudavit Tetarpus de Roena et Bonuspar ejus filius, et concesserunt ut si quis ex fidelibus eorum, de beneficio suo in fidelitate eorum manens, huic loco aliquid dare voluerit, stabile fiat : accepitque unum equum et xxx solidos et unam vaccam et unum bavalin, etc. (sic).* (2) Une troisième charte établit que l'épouse de Tetard, de Roanne, mère de Bompar, de Chotard et de Théotard, se nomme Etienne ou Etiennette : *Quedam domina Stephana, uxor domni Tedardi Roenis, dedit Deo et huit loco in villa Prisciaco, unum pratium al moncel...* (3)

Ces lieux d'Ouroux, Curbigny, Chassagne, Prizy, où la famille de Roannais possédait, au onzième siècle, des domaines utiles, ou tout au moins une certaine suzeraineté féodale, ne peuvent fournir de notions certaines sur les fiefs de son ressort, car il est probable qu'ils appartenaient à Tetard, du chef de sa femme, qui seule figure dans la donation de Prizy. Selon toute probabilité cette

(1) Oredor, Ouroux; Corbigniacus, Curbigny; deux communes de l'arrondissement de Charolles, département de Saône-et-Loire. Cas-sanias, Chassagne, hameau d'Ouroux.

(2) Ces deux chartes sont de la fin du 11<sup>e</sup> siècle à cause de Hugues, prieur de Parai, et Hugues, prieur de Marcigny, qui y figurent.

(3) Prisciaco... al moncel. Prizy, commune de l'arrondissement de Charolles, où se trouve le hameau de Montceau.